



Devis signé et annulé par le client après 2 jours de travail

Par **lilybulle**, le **31/10/2012 à 13:28**

Bonjour,

Je suis photographe auto entrepreneur, je travaille depuis 2 ans avec un client qui après m'avoir signé un devis de 4000 euros environ pour 5 jours de travail, décide de se tourner vers un autre photographe, dans mon dos, après seulement 2 jours accomplis.

J'ai refusé 2 autres journées de travail après avoir réservé avec lui les 3 jours qu'il me restait à faire.

Résultat, une journée complète perdue avec une agence, et 3 jours prévus et annulé au dernier moment par mon client, soit environ 3000 euros.

Je ne lui ai pas encore envoyé les photos faites et qu'il n'a pas vu, ni la facture. J'aimerais savoir si je peux lui facturer une pénalité, au moins de 50 % sur les 3 journées perdues (vu que le devis était signé pour 5 jours), et ce que je peux mettre en avant pour qu'il comprenne bien que c'est dans son intérêt.

Merci par avance, je n'ai jamais rencontré ce genre de problème et je souhaiterais ne pas faire n'importe quoi.

Cordialement

Par **lexconsulting**, le **01/11/2012 à 19:14**

Bonjour

Vous ne pouvez facturer de pénalités que si le contrat qui vous lie avec votre client le prévoit.

Dans votre cas de figure, c'est le contrat qui fait office de loi entre les parties.

D'autant plus qu'en matière de photographie, le contrat de cession des oeuvres photographiques est plus que nécessaire compte tenu de la nature des droits cédés (le contrat et la facturation doivent reprendre la nature des droits patrimoniaux cédés, mais également les éventuels frais et pénalités).

Un simple devis ne suffit pas dans votre domaine d'activité sauf s'il est suffisamment détaillé pour reprendre les éléments sus-évoqués.

Qu'avez vous indiqué précisément dans votre devis ?

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>

Par **lilybulle**, le **02/11/2012** à **00:36**

Bonsoir, et merci pour votre reponse.

Voilà le peu de chose que j'ai indiqué, puisque ça fait 2 ans que nous travaillons ensemble sans avoir rencontré de problème:

Shooting photos

- Retouches de base

- Photos libres de droits

- Déplacement

Règlement sous huit jours.

Je pense que mon devis n'est effectivement pas assez complet, mais il a été signé pour 5 jours....pas pour 2...

que puis je faire ?

Bonne soirée

lily

Par **lexconsulting**, le **02/11/2012** à **09:19**

Bonjour lilybulle

Effectivement votre devis est un peu light, surtout dans votre domaine d'activité.

Si vous l'exercez de manière professionnelle, évitez les photos libres de droit, tout au moins entièrement, s'agissant d'une commande pro.

Vous conservez la paternité de l'oeuvre (droits moraux), seuls les droits patrimoniaux peuvent être cédés

La photo libre de droit c'est bien pour pour les creative commons, même s'il est conseillé de ne pas mettre la photo totalement libre de droit, mais d'indiquer au moins votre nom (c'est le meilleur moyen de vous faire connaître également).

Pour revenir à votre devis : celui-ci est signé donc engage votre client. Envoyez lui la facture correspondant au devis et attendez éventuellement sa réponse. Tout dépend bien entendu

des échanges écrits que vous avez eu avec lui également. Si vous consentiez à une remise commerciale, après le devis, elle s'appliquera. S'il n'y a rien eu comme échange écrit, envoyez lui le travail effectué avec votre facture complète correspondant au devis.

Pensez, afin d'éviter ce genre de mésaventure à l'avenir, de mieux structurer vos relations commerciales avec vos clients dans la cession de vos oeuvres photographiques.

Bien Cordialement

LEX CONSULTING

<http://www.lexconsulting.fr>

Par **lilybulle**, le **02/11/2012 à 10:36**

Bonjour,

Oui, c'est effectivement ce que j'avais prévu de faire pour ne pas qu'une telle mésaventure ne se reproduise.

J'avais également indiqué le prix à l'unité, ainsi que le prix pour les 5 journées demandées, et copyright obligatoire...j'avais oublié de préciser.

J'ai bien l'intention de changer mes factures et d'indiquer des conditions de vente dans mes devis....

Merci en tout cas pour votre aide précieuse.

Bonne journée à vous

Lily

Par **lilybulle**, le **02/11/2012 à 10:53**

Pardon j'ai oublié... les seuls échanges de mails que nous avons eu étaient pour spécifier le travail à faire.

Mais les 3 derniers jours ou je devais aller travailler, il a fait le mort avec son téléphone, je sais maintenant que c'est parce qu'un autre photographe était sur les lieux....du coup, mon devis a été annulé à la suite de ça.

...Alors qu'ils n'ont pas vu les photos finale, que je vais leur envoyer avec la facture.

Cordialement

Lily